

Communiqué de presse

Hôpital du Valais: accord salarial trouvé pour 2018

Sion, le 13 décembre 2017 – L'Hôpital du Valais et ses partenaires syndicaux ont signé un protocole d'accord sur la politique salariale et sociale pour l'année 2018.

Au terme de plusieurs échanges dans un état d'esprit constructif, représentants de l'Hôpital du Valais (HVS) et des syndicats signataires de la Convention collective de travail (CCT) – Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais (SCIV), Syndicat Suisse des Services Publics (SSP) et Syndicat interprofessionnel SYNA – ont signé le 13 décembre 2017 un protocole d'accord portant sur la politique salariale et sociale en 2018.

Adaptations salariales

L'ensemble du personnel soumis à la CCT bénéficiera ainsi de l'intégralité des parts d'expérience selon la grille salariale y relative dès le 1^{er} janvier 2018. Tous les salaires soumis à la CCT seront en outre adaptés dès le 1^{er} janvier 2018 à la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) fin novembre, à savoir 0,8 %.

Malgré une situation financière difficile, l'HVS a consenti à appliquer la variation positive de l'indice au renchérissement afin de reconnaître le travail accompli durant l'année par l'ensemble des collaborateurs-trices.

Toutes les parties présentes sont heureuses de l'aboutissement de cet accord, qui correspond à la volonté de chacun d'offrir des conditions de travail attractives à l'Hôpital du Valais.

Pour de plus amples informations:

- Prof. Eric Bonvin, directeur général de l'Hôpital du Valais,
079 664 79 41
- M. Laurent Mabillard, secrétaire syndical SCIV
079 415 25 58
- Mme Daniela Pollinger Diovisalvi, secrétaire régionale SYNA
027 948 09 30
- Mme Natalie D'aoust-Ribordy, secrétaire régionale SSP
078 642 55 83